



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 5
Nombre de votes pour : 23
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 10 décembre 2019

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND et Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à François LENHARD,
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Pascal SUDRE, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND.

Absent :

Christine CABEZAS.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h55

Secrétaire : Magalie PIAT

RESSOURCES HUMAINES

DL.19.095 – Modification du tableau des effectifs - Création de postes au 1er janvier 2020

Christian DUMAS expose :

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvu de manière permanente par un agent non titulaire de droit public conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Afin de répondre aux besoins, missions des services et organisation du service Petite Enfance, et suite aux mouvements de personnel, il est nécessaire de créer, les postes suivants :

Grades	Durée d'emploi	Taux d'emploi
Educateur de Jeunes Enfants	28 h	80 %
Animateur	28 h	80 %

Le tableau des emplois est ainsi modifié au 1^{er} janvier 2020.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer le poste ci-dessus énoncés à compter du 1^{er} janvier 2020 et de modifier le tableau des effectifs à la même date.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal **adopte à la majorité, 23 pour et 5 abstentions (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN)**, les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **24 DEC. 2019**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **27 DEC. 2019**

Publication le : **27 DEC. 2019**

Notification le : **27 DEC. 2019**



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DL-19-095

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-12-27T10-43-02.00 (MI221069534)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20191217-DL-19-095-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Modification du tableau des effectifs - création de postes au 1er janvier 2020

Date de décision : 17/12/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Création de poste.

Acte : DL.19.095-RH-Modification du tableau des effectifs - création de postes au 1er janvier 2020.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/12/19 à 10:43

Par LE TUMELIN Sylvie

Transmis

Date 27/12/19 à 10:43

Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception

Date 27/12/19 à 10:50